

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Appel à manifestation d'intérêt — Invitation à présenter des produits adaptés à une utilisation en tant que marqueur fiscal du gazole et du pétrole lampant**

(2015/C 405/07)

Avis est donné du rectificatif à l'appel à manifestation d'intérêt invitant les candidats à présenter des produits adaptés à une utilisation en tant que marqueur fiscal du gazole et du pétrole lampant, lancé le 11 septembre 2015 (JO C 299, p. 28).

Le rectificatif et l'appel à manifestation d'intérêt peuvent être consultés à l'adresse internet suivante:

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/excise\\_duties/energy\\_products/other\\_energy\\_tax\\_leg/call\\_euromarker\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/excise_duties/energy_products/other_energy_tax_leg/call_euromarker_fr.htm)

---